

12.01.2018 - 11:51 Uhr

## Media Service: Le Conseil de la presse et les commentaires en ligne: Le boycott total est impossible (Prise de position 50/2017)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «Infosperber»

Thèmes: Recherche de la vérité / Liberté d'information / Commentaires en ligne

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil de la presse le répète: les rédactions ne peuvent bloquer complètement les lettres de lecteur et les commentaires en ligne qui posent problème.

Tout le monde a-t-il le droit de voir son commentaire publié en ligne? Le Conseil suisse de la presse affirme clairement que les rédactions de médias en ligne peuvent raccourcir, ne pas publier ou supprimer après coup certains commentaires. Mais il indique tout aussi clairement qu'une rédaction ne peut bloquer définitivement le compte d'un utilisateur qu'en cas d'exception absolue. Cela vaut aussi pour les auteurs pénibles ou désagréables.

Le Conseil de la presse vient par conséquent d'accepter en partie la plainte de l'auteur de commentaires faits en ligne sur le portail «Infosperber». «Infosperber» était en droit de supprimer un commentaire contenant des reproches graves sans fondement. Mais le portail ne pouvait bloquer complètement l'auteur en question.

Le Conseil de la presse recommande en outre de vérifier les commentaires avant leur publication. Dans le cas présent, la vérification a été faite a posteriori.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100811137> abgerufen werden.